

Le 17 octobre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLF et PLFSS 2026 : les solidarités ne peuvent être la variable d'ajustement majeure des déficits

L'Uniopss avait interpellé les pouvoirs publics pour que les solidarités soient au cœur de l'action publique dans les budgets 2026. Alors que le parlement va se saisir des projets de loi de finances (PLF) et de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), l'Uniopss appelle à revoir en profondeur ces textes qui, s'ils étaient adoptés en l'état, auraient de graves conséquences pour les personnes vulnérables et pour les associations qui sont à leur côté.

Les PLF et PLFSS 2026, déposés par le gouvernement, n'ont manifestement pas pris la mesure des politiques structurelles à conduire dans une France fracturée, où le soin et l'attention aux plus fragiles ne peuvent être la variable d'ajustement de la maîtrise des dépenses publiques.

Dans un contexte d'instabilité politique et économique, où les besoins des personnes vulnérables sont croissants, et où les associations des solidarités et de la santé doivent pouvoir bénéficier d'un soutien financier pour remplir leurs missions auprès d'elles, les PLF et PLFSS 2026 ne sont pas au rendez-vous des nombreux défis à relever, en particulier : le vieillissement de la population, la dégradation de la santé mentale, la transformation de l'offre médico-sociale pour un meilleur accompagnement, les difficultés financières croissantes des structures non-lucratives dans les secteurs social, médico-social et de la santé, la prévention en santé, ou encore le besoin d'accompagnement vers le logement et l'hébergement.

L'Uniopss déplore entre autres :

- Le **gel des prestations sociales et familiales** en 2026, qui acte le principe d'une année blanche, avec des conséquences plus prononcées sur le pouvoir d'achat des familles les plus en difficulté ;
- La **hausse des franchises médicales et des participations forfaitaires** qui pèsera sur les conditions de vie des patients qui ont le plus besoin du système de santé ;
- **L'insuffisance des moyens alloués à France Travail** (avec une baisse annoncée de 515 ETP), pour mettre en œuvre de manière satisfaisante, pour les allocataires du RSA, la réforme qui conditionnera ce revenu à 15 heures d'activité obligatoires ;
- La **sous-indexation des pensions** jusqu'en 2030, qui rognera d'année en année le pouvoir d'achat des retraités ;
- La **réduction de financements associatifs** (-26 % de crédit pour la vie associative dont la suppression de 40 000 postes de service civique), **et ceux destinés à l'économie sociale et solidaire** (-54 %), alors que se mobilisaient de manière inédite, le 11 octobre

dernier, les associations, dont la situation n'était déjà plus tenable, elles qui remplissent chaque jour des missions d'intérêt général et à fort impact social.

Dans les exposés des motifs, le gouvernement justifie chacune de ces mesures par le fait qu'elles seraient supportables en période de faible inflation, mais cette vision cloisonnée du quotidien des habitants de notre pays ne reflète pas la réalité de leurs dépenses et de leurs besoins.

À la retraite ou actifs, ils peuvent, tout à la fois, être malades, en recherche d'un logement, aidants familiaux, en situation de handicap. Ainsi, l'accumulation des différentes mesures des textes budgétaires pèsera sur les personnes les plus précaires et risque de faire basculer dans la précarité des familles issues des classes moyennes.

Puisque le débat parlementaire va avoir pleinement lieu, **l'Uniopss, à travers près de 50 propositions d'amendements, en appelle à présent aux députés pour faire de ce PLFSS 2026 l'outil de préservation et de développement de notre modèle social**, alors que nous venons de célébrer les 80 ans de la Sécurité sociale.

[Accédez à l'analyse et aux propositions d'amendements de l'Uniopss sur le PLFSS 2026](#)

Contact presse

Valérie Mercadal

01 53 36 35 06

vmercadal@uniopss.asso.fr



Qui sommes-nous ?

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe près de 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.